

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2012 – 66

Date : 30/03/2012	Objet : Projet de liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000. Département de la Moselle (1 ^{er} décret)	Vote : Favorable
-----------------------------	---	-------------------------

Le CSRPN, réuni le 30 mars 2012 a étudié le projet de liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 du département de la Moselle issue du premier décret.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Ce projet de liste établi à partir d'un socle régional, a été élaboré en collaboration avec les services de l'Etat départementaux et soumis au préfet du département de la Moselle.

Marc Jammet de la DREAL qui représente la DDT de la Moselle procède à la présentation de ce projet et rappelle le cadre méthodologique, les consultations réalisées, le calendrier puis le contenu de cette liste.

AVIS DU CSRPN:

Considérant que la constitution de cette liste répond à la nécessité pour la France de se doter d'un régime d'évaluation des incidences Natura 2000 complet et opérationnel au regard de la directive habitats, faune, flore, dans un contexte de contentieux communautaire,

Considérant que ce projet de liste locale du premier décret a été construit à partir d'un socle régional lorrain d'items ayant lui-même fait l'objet d'un travail concerté entre les services de l'État concernés,

Considérant que cette liste tient compte des spécificités de la Moselle concernant les enjeux de protection de la biodiversité d'une part et les pratiques des activités humaines d'autre part,

Le CSRPN émet un avis favorable au projet de liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour la Moselle issue du premier décret.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

